LA LIBERTÉ

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
Grand'Rue, 13, Fribourg (Suisse)
ANNONCES
AGENCE FRIBOURGEOISE D'ANNONCES
GRAND'RUE, 12, FRIBOURG

ABONNEMENTS

	Suisse	Etranger
TROIS MOIS .	FR. 4 —	FR. 7 —
SIX MOIS . .	» 6 50	» 13 —
UN AN. . .	» 12 —	» 25 —

ANNONCES

	Annonces	Réclames
CANTON, LA LIGNE	15 CENT.	30 CENT.
SUISSE »	20 »	40 »
ÉTRANGER »	25 »	50 »

Un numéro du journal : 5 centimes

VENDREDI 27 AVRIL 1894
117 — BIENHEUREUX PIERRE CANISIUS — 248
Numéro 97
VINGT-QUATRIÈME ANNÉE

Courage donc, chers Fils, et agissez virilement, pleins de confiance en Dieu dont vous servez la cause, appuyés sur les doctrines de cette Chaire apostolique à laquelle a été confié l'enseignement suprême.
(BREF DE PIE IX A LA *Liberté.*)

O. I. X.

Nous avons constaté avec plaisir que, dans le ministère que vous exercez, vous vous proposez d'adhérer fermement aux conseils que le Saint-Siège a donnés aux écrivains catholiques.
(BREF DE LÉON XIII A LA *Liberté.*)

M. V. X.

La Presse est une Œuvre pie d'une utilité souveraine (PIE IX)

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Service de l'Agence Havas

Paris, 26 avril.

La réunion de la Commission extraparlementaire de la marine a été très orageuse. L'amiral Vallon, dans son rapport, dit que les officiers de la marine sont sans doute très capables et à la hauteur de leur tâche, mais on ne peut nier qu'il y a un grand gaspillage et un manque d'entente absolu. Des sommes considérables sont employées chaque année, et leur emploi n'est pas toujours justifié.

L'amiral Vallon avait annoncé qu'il donnerait sa démission si son rapport n'était pas adopté. Finalement ce rapport a été adopté.

Londres, 26 avril.

Une violente tempête a sévi pendant la nuit sur la mer d'Irlande. Une quarantaine de bateaux se sont perdus ou ont été jetés à la côte. Nombreuses victimes.

Londres, 26 avril.

Lord Asquith a approuvé le bill relatif à la journée de huit heures par cette raison qu'il n'aura pas pour conséquence de réduire la production ni d'augmenter le prix du charbon.

Londres, 26 avril.

Le *Times* publie un appel en faveur des victimes du tremblement de terre de Grèce.

Londres, 26 avril.

Le *Times* publie une dépêche de Philadelphie disant que le chef des sans-travail à Jowa, nommé Kelly, a été victime d'une tentative d'assassinat.

Cologne, 26 avril.

La *Gazette de Cologne* assure que le czarewitch ne rentrera pas en Russie avant deux semaines. Il est possible que dans l'intervalle on annonce les fiançailles d'un autre grand duc de Russie avec une petite fille de la reine Victoria.

Munich, 26 avril.

L'empereur Guillaume a envoyé au bourguemestre un télégramme d'après lequel la galerie Schack à Munich, continuera à exister. L'empereur exprime sa satisfaction de voir que cette galerie possède une place importante et de magnifiques collections artistiques qui sont accessibles à tout le peuple allemand.

Rome, 26 avril.

A la Chambre italienne, M. Martini questionne le gouvernement sur les mesures prises par les autorités de Civita-Vecchia, à l'occasion du passage des pèlerins espagnols.

M. Crispi, président du Conseil, déclare qu'il n'a pas connaissance des mesures extraordinaires qui font l'objet de la question de M. Martini.

Le gouvernement a été prévenu, dit-il, que 15,000 Espagnols désiraient venir à Rome en pèlerinage. Il était dès lors de son devoir de prendre des mesures d'ordre. Cet acte a eu des effets excellents, et le gouvernement espagnol a même adressé à ce sujet des remerciements au gouvernement italien.

L'incident est clos.

Rome, 26 avril.

La plupart des préfets seront invités à venir à Rome après le 1er mai. Cet appel de fonctionnaires serait en connexion avec les élections politiques éventuelles.

Après le 1er mai, 2 régiments de renfort seront rappelés de Sicile.

Rome, 26 avril.

Une centaine de députés ont déjà quitté Rome. On ne prévoit donc pas pour le moment de séances orageuses à la Chambre.

Rome, 26 avril.

Contrairement à ce qui a été dit, Crispi n'accepte pas la proposition de la Commission des Neuf, tendant à ce que les pleins pouvoirs ne puissent pas être exercés dans le cas où la Chambre serait dissoute.

Madrid, 26 avril.

D'après le rapport du Dr Montaldo, délégué du corps médical espagnol à Lisbonne, l'épidémie qui sévit à Lisbonne est le choléra asiatique.

Barcelone, 26 avril.

On a arrêté un anarchiste du nom de Riva. Des cartouches de dynamite ont été trouvées à son domicile.

Valparaiso, 26 avril.

Hewique Maciver, chef des radicaux formera le nouveau ministère.

Valparaiso, 26 avril.

Une collision de trains s'est produite à Lalai. Il y a 3 tués et 13 blessés.

Lisbonne, 26 avril.

Hier, on a constaté 78 cas de cholérine.

Athènes, 26 avril.

Le roi rentrera demain.

Les secousses de tremblement de terre continuent, mais plus faibles.

Les solennités religieuses sont célébrées en plein air de crainte d'accidents.

Washington, 26 avril.

Les sans-travail avancent toujours. A Colombus la police a essayé d'arrêter un train qui les transportait et qu'ils conduisaient eux-mêmes. Mais les sans travail purent défendre leur train et continuer leur marche sur *Washington* sans être arrêtés.

Service de l'Agence Berna

Berne, 26 avril.

La Commission des grâces du Conseil national et celle du Conseil des Etats ont décidé à l'unanimité de gracier Gribi sur le chef de sa condamnation à deux mois de prison et au payement des frais du procès. Mais elles ont cru devoir maintenir son *amende de police qui est de 100 francs.*

Ces deux Commissions proposent en outre de réduire à un mois de prison la peine encourue par le Tessinois Bossa.

On sait que Bossa avait été condamné à 19,500 francs et que, comme il se trouvait dans l'impossibilité de payer, cette peine fut remplacer par une année de prison.

La Commission du Conseil national pour l'examen du rapport de gestion se réunira à Berne, le 7 mai.

(Voir la suite à la 4me page.)

Un programme social chrétien

Des hommes de cœur et d'initiative ont fondé, il y a quelques mois, une association sociale et catholique sous le titre d'*Union démocratique chrétienne* de l'arrondissement de Liège. Cette ligue a pour but de développer le mouvement démocratique chrétien, notamment par les œuvres économiques, les organisations professionnelles.

Quant à son programme, nous n'en reproduirons que les articles qui n'ont pas une portée purement locale. Il se divise en trois parties : partie sociale, partie économique et partie politico-sociale.

I. PARTIE SOCIALE

1. *La Religion.* Elle est nécessaire à toute société humaine. Elle est la principale garantie des droits de chacun et la source la plus abondante du bien-être même temporel.

C'est pourquoi nous la défendons et nous appuyons tout ce qui peut lui assurer la plus complète liberté et la faire pénétrer plus avant dans la société, dans la famille et dans les individus.

2. *La famille.* Elle existe avant la société civile et elle en est la base.

C'est pourquoi nous demandons tout ce qui peut en assurer la moralité et le bien-être.

Le divorce, qui brise l'unité et l'indissolubilité du mariage, est un attentat à la famille et nous réclamons l'abrogation de la loi qui l'autorise.

3. *La propriété privée.* Tout en demandant une notable amélioration au *régime légal* actuel de la propriété, nous regardons cependant le droit de propriété privée comme un droit naturel imprescriptible. C'est pourquoi nous combattons le collectivisme au même titre que l'anarchisme et le communisme.

II. PARTIE ÉCONOMIQUE

1. Nous voulons la paix entre le capital et le travail par la reconnaissance des droits de chacune des parties et par les moyens efficaces de les faire valoir.

2. C'est pourquoi nous voulons l'organisation *professionnelle dans les corporations* de métier.

A. *Grande industrie*

3. Dans la grande industrie *syndicats ouvriers* d'une part; *syndicats de patrons* d'autre part; *syndicats mixtes* consistant en un Conseil composé de délégués en nombre égal du syndicat ouvrier et du syndicat de patrons.

4. Fédération locale, nationale, internationale des syndicats selon que la production est locale, nationale, internationale.

5. But des syndicats : Régler tout ce qui, dans le contrat de travail, intéresse à la fois les deux parties : le taux des salaires — la durée et les conditions du labeur — l'hygiène physique et morale, les règlements et la surveillance du chantier, de la mine, de l'usine ou de l'atelier — les mesures relatives à l'admission et au renvoi des ouvriers — l'assurance contre les maladies, les accidents, le chômage — la pension pour les vieux ouvriers et pour leurs veuves — empêcher les excès de la production.

B. *Métiers*

6. Le métier aux gens de métier. A cet effet :

7. Syndicat par métier des petits producteurs de la classe moyenne pour résister aux grands magasins qui, monopolisant peu à peu leurs produits puis leur main-d'œuvre, les écrasent sous une concurrence insoutenable.

8. Achat par le syndicat, en gros, en commun et au comptant, des instruments de travail et des matières premières, organisation de la réclame et au besoin du débit en commun.

9. *Organisation par le syndicat*, du crédit mutuel pour obtenir à chacun les avances nécessaires à l'exercice et à la prospérité de son métier.

10. A côté du syndicat des petits producteurs, et pour s'entendre avec lui, le syndicat de leurs ouvriers afin de fixer de commun accord la réforme et le contrôle des apprentissages, le tarif minimum du salaire, les conditions du travail et le repos dominical.

11. Assurance par ces syndicats, pour les cas de maladie, d'accidents, de chômage, et pour la vieillesse.

C. *Agriculture*

12. *Syndicat des fermiers, des petits* propriétaires agricoles et fédérations de leurs syndicats.

13. Objets des syndicats agricoles : progrès dans les méthodes d'exploitation — fixation du taux et des conditions de fermage — production en commun pour le beurre — vente en commun — achat et usage en commun des machines coûteuses, des semences, des engrais, de l'alimentation du bétail — assurance du bétail — assurance contre l'incendie — crédit mutuel pour les avances nécessaires à l'exploitation et à son développement.

14. Syndicats des ouvriers agricoles et syndicats de patrons appelés à régler par le moyen du syndicat mixte, le taux de salaire, les conditions du contrat de travail et l'assurance mutuelle.

III. PARTIE POLITICO SOCIALE

3. Diminution des dépenses publiques de luxe ; répression de l'agiotage et réglementation des opérations de la Bourse.

4. Insaisissabilité du petit domaine rural et des instruments de travail y afférents.

7. Défense de tenir négoce ou cabaret par eux mêmes ou par leur condjoint à tous les employés des administrations publiques qui ont des ouvriers sous leur dépendance.

8. Création d'un office ou d'un ministère du travail.

9. Création de Commissions mixtes composées par moitié de patrons et d'ouvriers *pour la surveillance des mines, des usines*, des chantiers et des ateliers.

10. Repos dominical obligatoire.

11. Fixation à onze heures de la journée maximale de travail en général, et à huit heures pour le travail de fond dans les mines.

12. Défense d'admettre au travail les garçons en dessous de 14 ans et les filles en dessous de 13 ans.

13. Suppression complète de l'emploi des femmes et des jeunes filles dans les travaux souterrains des mines — suppression du travail des femmes mariées et diminution *du travail des jeunes filles dans les mines* (surface) et les ateliers industriels.

14. Rigoureuse limitation du travail de nuit.

15. Personnification civile des syndicats professionnels énumérés plus haut, avec droit de posséder meubles et immeubles dans la mesure exigée pour leur fonctionnement.

Subsides à leur allouer, à leurs débuts, à titre d'encouragement.

16. Inscription au cahier des charges des adjudications de travaux publics d'un minimum de salaire à payer aux ouvriers qui y seront employés et à faire fixer par le conseil de l'industrie et du travail de la région dans laquelle les travaux seront exécutés.

17. Loi sur le contrat de travail contenant :

a) Le principe fondamental de l'économie sociale chrétienne à savoir que l'ouvrier sobre et honnête, qui se trouve dans des conditions normales, a droit en retour de son travail, à recevoir un salaire qui lui permette de vivre lui et sa famille.

Détermination de ce salaire par les conseils locaux de l'industrie et du travail et à défaut de ceux-ci par experts, patrons et ouvriers désignés par le juge de paix.

b) Assurance obligatoire.

c) Nullité des règlements de mine, d'atelier et d'usine, qui n'auront pas été acceptés par le Conseil de l'industrie et du travail du ressort auquel appartient l'exploitation.

d) Garanties pour l'ouvrier contre le renvoi arbitraire de la part des employeurs. Ces garanties devront être d'autant plus grandes que, grâce au monopole des instruments de travail ou bien pour d'autres causes, il est plus difficile à l'ouvrier de retrouver de l'ouvrage.

18. Extension de l'institution des conseils de l'industrie et du travail en vue de les mettre à même de régler l'exercice du métier et d'arriver ainsi à la réorganisation corporative de la société.

19. Réunion de conférences internationales :

a) pour s'entendre dans la répression des abus de la bourse ;

b) pour aviser à l'application des lois sociales sauvegardant les intérêts des producteurs sans nuire à l'existence et au progrès de l'industrie.

c) pour provoquer un désarmement général et constituer sous la présidence du Pape un arbitrage international.

Il nous a paru intéressant de reproduire les parties principales du programme de l'Union démocratique chrétienne de Liège, au moment où s'ouvre à Fribourg un Congrès, qui n'a pas un programme social aussi étendu, mais qui, comme l'association liégeoise, quoique dans un milieu bien différent, vise à servir les intérêts du peuple par l'action toujours plus profonde et plus généralement acceptée de l'action religieuse dans la société moderne.

LETTRE DE BERNE

Berne, le 25 avril.

La loi bernoise sur l'enseignement primaire.

Le 6 mai, le peuple bernois aura à se prononcer sur la nouvelle loi sur l'enseignement primaire. Cette loi est à l'étude depuis plus de dix ans, et elle a passé par plusieurs lectures au Grand Conseil. Entre la première et la seconde lecture, toutes les communes ont été invitées à faire connaître leurs vœux à propos de l'enseignement primaire. La loi devrait donc être bien préparée ; mais les sages lenteurs que l'on a observées dans son élaboration, indiquent aussi combien il est difficile de faire une loi scolaire qui obtienne l'approbation du peuple bernois. La loi a été acceptée à la presque unanimité par le Grand Conseil ; malgré cela, ses promoteurs sont loin d'être rassurés sur son sort. La preuve en est, entre autres, dans le message que le Grand Conseil a adressé au peuple. On y fait même appel aux sentiments religieux des catholiques, ce qui n'est peut-être pas encore arrivé dans un document officiel bernois. La loi attribue aux Commissions scolaires le droit de laisser donner par le curé ou le pasteur l'instruction religieuse prévue par la loi. « Les communes catholiques apprécieront beaucoup cette disposition », dit le message du Grand Conseil.

Nous voyons, en effet, que la loi est recommandée dans le Jura par certains chefs du parti conservateur. *Ainsi, M. Folletête* a parlé en sa faveur dans une réunion te-

nue à Saignelégier, et il a été secondé par M. le curé des Breuleux. La loi apporte au Jura encore une autre réforme réclamée depuis longtemps : la suppression de la neuvième année scolaire, en ce sens que les communes ont la faculté de la déclarer obligatoire ou de ne pas le faire.

Dans l'ancien canton, l'agitation en faveur de la loi n'est pas moins intense. Le parti radical la recommande naturellement; mais le parti conservateur se prononce aussi en sa faveur. De véritables conservateurs font campagne pour cette loi à côté des gouvernementaux de la nuance Steiger. La Volkspartei est seule pour recommander le rejet; encore M. Dürrenmatt avait il parlé à la réunion d'Oberbourg pour recommander une attitude neutre; mais le parti en a décidé autrement.

Le sort de la loi ne devrait donc pas être bien menacé, puisque tout le monde ou à peu près se prononce en sa faveur. Ajoutons que la loi contient mainte disposition de nature à la rendre populaire. Elle prévoit des subventions pour la gratuité du matériel scolaire, à accorder aux communes qui voudraient l'introduire. Les charges des communes sont diminuées de 100 francs pour chaque instituteur, les traitements sont augmentés: le minimum était jusqu'à présent de 800 francs sans les prestations en nature; il sera à l'avenir de 950 francs, le minimum était, après 15 ans de service, de 1,100 francs, la nouvelle loi le porte, après 10 ans de service, à 1,250 fr. Les pensions sont augmentées, bien que dans une proportion très modeste. Le maximum d'une pension sera de 400 fr. Enfin une subvention extraordinaire d'au moins 100,000 fr. sera allouée aux communes les plus pauvres.

Ces progrès entraînent, naturellement, pour le canton, des dépenses considérables, qui sont évaluées de 700,000 à 800,000 fr., et là est l'écueil le plus dangereux pour la nouvelle loi. Avec les onze cent mille francs que Berne retirerait du Beutezug, l'argent pour les dépenses de la nouvelle loi scolaire serait tout trouvé. Mais le Grand Conseil a dédaigneusement repoussé cette planche de salut que M. Dürrenmatt lui offrait, et il a préféré une augmentation de l'impôt des trois dècimes. Ce nouvel impôt, il est vrai, est facultatif. Le Grand Conseil a le droit de le prélever ou d'en faire abstraction. Le message du Grand Conseil assure, qu'il ne fera aucun usage de son droit, les autres ressources du budget étant suffisantes pour faire face aux nouvelles dépenses. Mais le bon sens du peuple demande tout naturellement pourquoi cette menace d'un nouvel impôt, si on n'en a pas besoin? Ce n'est évidemment pas à la légère que le législateur a lié le sort d'une loi, pour laquelle il s'est donné tant de peine, à l'augmentation possible de l'impôt, chose toujours impopulaire et dangereuse.

Tel est le raisonnement des adversaires de la loi, et il est plus que probable qu'ils ont raison, et que le Grand Conseil ne manquerait pas de prélever l'impôt pour lequel la loi lui donne pleins pouvoirs.

La question est donc de savoir si le peuple bernois, déjà passablement chargé d'impôts, est prêt à en supporter un nouveau. L'ardeur que déploient les partisans de la loi en sa faveur, indique bien que la bonne volouté du peuple laisse un peu à désirer à Berne comme ailleurs quand il a la perspective de nouvelles charges.

CONFÉDÉRATION

Papiers pour la Russie. — Le Conseil fédéral vient d'envoyer la circulaire suivante aux Etats cantonaux :

« Il résulte d'une dépêche de notre consulat général à St-Pétersbourg, du 18 courant, que certaines chancelleries d'Etat cantonales suisses refusent d'inscrire, dans les passeports de citoyens suisses se rendant en Russie, une mention spéciale concernant la *confession* à laquelle appartient le détenteur du passeport. Par ce fait, il peut arriver que les intéressés subissent des désagréments, attendu que l'entrée des Israélites en Russie se heurte à des difficultés et que, lors même que toutes les formalités sont remplies, le séjour temporaire des Israélites en Russie n'est toléré que durant une année. Il nous paraît donc utile de compléter le signalement de l'intéressé dans le sens indiqué.

« En outre, notre consulat général recommande à nos compatriotes se rendant en Russie de se munir de leur acte de baptême. »

NOUVELLES DES CANTONS

Le kravall aux assises. — La partie ennuyeuse est enfin terminée. Aujourd'hui relâche. Vendredi plaidoyers. On compte que le procès sera terminé seulement vendredi.

L'affaire de Saint-Imier. — L'audition des témoins a continué mercredi devant les assises de Delémont.

Hédinger, hydrantier, s'est défendu de son mieux; du reste, il ne se rappelle plus. *Meyer*, employé de Gigax, croit qu'on faisait des misères aux ouvriers non syndiqués. *Berger*, ouvrier de Gigax, a abandonné le syndicat, quoi qu'il convienne qu'il a fait grève en 1892 et qu'il a payé alors 20 fr. d'amende pour scandale. *Gossely*, conseiller communal, charge fortement les accusés; il est agressif. *Hanert*, conseiller communal, a entendu Moser dire : « Nous viendrons avec des compagnons. » Il a entendu sonner le tocsin.

Ici intervient une discussion entre la défense et la partie civile; cette question n'est pas résolue.

Charmillot, conseiller, fait une longue déposition; il paraît inquiet des suites. *Charmillot*, capitaine, a entendu Dubois dissuader les hommes du piquet d'obéir à leur chef. *Bourquin*, président du conseil général, s'est rendu sur les lieux avec un revolver et des cartouches; il a entendu Dubois crier : « Maintenant l'heure de la vengeance est arrivée. » Son témoignage est dramatique. On lit la déposition de *Francillon*, ancien conseiller national, à Berlin. Le dernier témoin est von Gunten.

Le président Halbeisen mérite tous les éloges pour la rapidité avec laquelle il mène l'affaire.

Industrie. — La fabrique de machines de Berne, fondée jadis par le colonel Ott, après avoir traversé bien des péripéties et occupé jusqu'à 600 ouvriers, a été vendue aux enchères, mercredi. MM. Marcuard et Cie, s'en sont rendus acquéreurs pour 250,000 fr. Ils possédaient déjà pour 500,000 francs d'obligations hypothécaires.

La grande scierie Blau, brûlée dernièrement en partie, sera transférée à la dite fabrique de machines.

Chemin de fer de montagne. — Les entrepreneurs qui ont construit le chemin de fer du Rothhorn, dont la construction a coûté 2 millions et dont l'entreprise s'est effondrée avec la Berner-Bodenkreditanstalt, ont acheté la ligne pour le prix de 100,000 francs. Encore se réservent-ils de faire modifier la concession de manière que si le rendement de la ligne est défavorable, ils puissent, en tout temps cesser l'exploitation et même enlever les rails.

Accident de chemin de fer. — Lundi soir, le train express de Saint-Gall Bâle a heurté, à la gare de Gossau, un wagon qui était resté sur la voie. Le wagon a été mis en pièces, et la locomotive a été gravement endommagée. Les voyageurs en ont été quittes pour la peur et quelques contusions.

Heure nouvelle. — Après s'être entouré de renseignements fournis par les Conseils de prud'hommes, par M. l'ingénieur Manuel, chef d'exploitation du Jura-Simplon, par le recteur de l'Université, le directeur des écoles de la ville de Lausanne, les directeurs du Gymnase classique, du Collège cantonal, des Ecoles industrielle et commerciale cantonales, des Ecoles normales et de l'Ecole d'agriculture, le département vaudois de l'Instruction publique et des cultes a décidé qu'à partir du 1er juin prochain les leçons commenceront le matin à 7 h. 1/2 en été, à 8 h. 1/2 en hiver; le soir, à 2 h. 1/2 (heure nouvelle).

D'autre part, le Conseil d'Etat admettra ces mêmes heures pour l'ouverture des bureaux de l'administration cantonale.

Le département de Justice et police fera, auprès de la municipalité de Lausanne, les démarches nécessaires pour faire sonner la cloche du milieu de la journée à midi et demi dès le 1er juin.

Félicitations. — Lundi après midi, le corps des Cadets de Vevey venait d'arriver sur la place du Marché, et était rangé en inspection, quand M. le capitaine Lindenmeyer fit appeler à l'ordre le sergent de musique Marc Détraz. On se souvient de l'acte de sauvetage accompli dernièrement par ce jeune homme. Un bambin venait de tomber au lac, au bas de la grande place. Le jeune Détraz entendant crier descendit à la hâte de la terrasse où il se trouvait, et, se jetant à l'eau, réussit à sauver le garçonnet.

Le Conseil d'Etat du canton de Vaud avait tenu à féliciter l'auteur de cet acte de courage, et, devant toute la troupe rendant les honneurs, M. le préfet a lu la lettre du Conseil d'Etat. Il a joint à ces félicitations celles de tous les citoyens. Après que la musique eut joué l'hymne national, l'exercice a repris immédiatement.

Cette petite cérémonie, fort touchante, a fait une excellente impression sur les jeunes troupiers. Il est bon qu'ils s'habituent à se porter secours en cas de danger, et les actes de dévouement méritent qu'on les signale et les encourage.

Accident. — Un accident est arrivé à Villarzel (Vaud), au cours d'un amusement qui, bien inoffensif en apparence, n'est en réalité pas toujours sans danger.

Deux garçons de 10 à 12 ans s'amusaient à fondre du plomb dans un ancien moule pour en faire des balles; déjà deux ou trois fois l'opération avait réussi, lorsque les petits fondeurs eurent la malheureuse idée de plonger le moule dans l'eau froide; lorsqu'ils voulurent continuer leur fabrication, le métal en fusion, au contact du fer encore mouillé, rejaillit avec force jusqu'à la figure et sur les mains des jeunes imprudents; le cadet s'en tire avec un certain nombre de brûlures sans gravité, mais l'aîné, atteint dans les yeux souffre horriblement et a dû être conduit sans retard auprès d'un docteur. On ignore encore jusqu'à quel point est compromise la vue de ce malheureux enfant.

Peine de mort. — Le Tribunal cantonal du Valais, siégeant mercredi à Sion, a confirmé la peine de mort (6 voix contre 1) contre Cressence Zenklusen, malgré une habile défense des avocats Kuntschen et Perrig. Il y aura recours en grâce au Grand Conseil.

Arrestation. — Rouiller, auteur de l'assassinat du gendarme Bellon à Trois-Torrents, vient d'être arrêté à Tunis. Il avait réussi à passer la frontière et à s'embarquer avec des papiers au nom de Défago, de Val d'Illez. On ignore si ces papiers sont authentiques ou faux et, dans le premier cas, comment Rouiller se les est procurés.

ÉTRANGER

Les Trappistes aux pieds de Léon XIII

Nous avons dit jadis que par l'initiative de S. S. Léon XIII, l'union est faite aujourd'hui, entre les diverses congrégations cisterciennes de l'étroite observance, comme entre les congrégations bénédictines; elles forment maintenant un seul et même Ordre, sous le gouvernement d'un abbé général dont la résidence est à Rome, le R. P. Sébastien, français.

Le R. Abbé général a rendu compte au Pape des résultats de l'union, dans une audience qui lui a été accordée, le 22 février dernier, par Sa Sainteté.

Voici d'intéressants détails sur cette audience :

« Venez ici, Père Sébastien, dit le S. Père au Rme Père général, en désignant une place à droite de son fauteuil. Ah! les trappistes! Combien êtes-vous?... »

« Quand nous fûmes tous agenouillés autour de Sa Sainteté, le Rme Père général prit la parole : « Très Saint-Père, j'ai fait la visite de nos monastères en France, en Belgique, en Hollande et en Allemagne, et partout j'ai été édifié de la ferveur de nos religieux et religieuses. Tous ont écouté les instructions de Votre Sainteté et s'y sont conformés, et, à l'heure actuelle, il n'y a dans nos maisons qu'une voix pour bénir et remercier Votre Auguste personne de nous avoir unis en un seul Ordre. »

Le Pape manifesta visiblement la joie que lui causait cette nouvelle. « Oui, nous dit il, l'Union est une belle œuvre. Elle était désirable. A présent, vous voilà unis et forts. Je suis heureux d'avoir été choisi par la divine Providence pour vous aider dans cette affaire importante. »

Puis, désignant le Rme Père général et lui mettant affectueusement la main sur l'épaule : « Vous avez fait un bon choix, nous dit-il... Vivez saintement dans vos monastères... Remerciez le divin Maître de vous avoir choisi entre mille, *entre des millions*, pour vous appeler à son service et faire de vous ses enfants privilégiés... Appliquez-vous à toutes les vertus monastiques... Méritez toujours par votre ferveur la grâce du bon Dieu; gardez votre règle, et la règle vous mettra dans le chemin du Paradis. »

Les Ordres religieux en Allemagne

Dans une dépêche de Munich, la *Stefani* annonce que le Conseil fédéral allemand repoussera la motion du Reichstag sur le retour des Jésuites et des Ordres religieux, mais rappellera les Rédemptoristes. Ce serait donc une demi-mesure, ainsi que le triomphe de la motion de la Bavière qui, depuis trois ans, sollicite le retour de ces religieux auprès du Conseil fédéral.

Nous croyons que c'est à cette solution provisoire que s'arrêteront les gouvernements. Ce sera une faute, car tout déni de justice et de liberté entraîne les perturbations, d'autant plus que chaque gouvernement et chaque province de l'empire verraient se produire des difficultés de toute sorte sur ce terrain. La motion du Centre régulariserait la situation et mettrait fin à tous les conflits et désagréments.

---

79 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

UNE

AFFAIRE MYSTÉRIEUSE

PAR

FORTUNÉ DU BOISGOBEY

— Oui, j'ai nagé pendant deux heures, et j'ai été ramassé par une barque génoise. Cela m'apprendre à m'endormir dans les haubans après avoir trop bu. Et voilà trois mois que je cherche le *Caïman*... Ah ça! qu'êtes-vous devenus depuis mon accident? Donne-moi des nouvelles du capitaine... de Diego... de George...

Pendant que Robert parlait ainsi, Paddy se troublait et pâlissait à vue d'œil.

Il grommelait des paroles sans suite en buvant pour se donner du courage.

— Ah! maître, ils sont partis... je suis seul maintenant... le pauvre Paddy n'a plus personne pour l'empêcher de mourir de soif dans ce maudit pays où on ne trouve pas seulement une pinte de whisky de Belfast. J'ai voulu partir aussi... retourner en Irlande... mais je n'ai pas de papiers pour m'embarquer, et puis, voyez-vous, le *Caïman* n'avait pas une bonne renommée... Il ne fait pas bon dire au consul qu'on a navigué à son bord...

L'ivresse commençait à le gagner, et Robert connaissait assez le caractère irlandais pour être sûr que Paddy ne garderait pas longtemps le secret qui lui pesait.

— Mais, reprit Robert, moi aussi j'ai navigué sur le *Caïman* et tu sais que, si nous y étions, ce n'était pas notre faute. Allons! je me charge de te tirer d'affaire, et il ne sera pas dit que j'aurai laissé dans l'embarras un brave matelot comme toi. Mais je veux retrouver mon fils d'abord. Voyons, mon vieux Paddy, dis moi tout ce que tu sais, et tu ne t'en repentiras pas, je te le promets.

Le malheureux Irlandais baissait la tête, et de grosses gouttes de sueur roulaient sur son front.

Tout à coup, il se leva comme un homme qui a pris une résolution, et il se mit à parler avec cette emphase et cette volubilité qui sont particulières aux gens de son pays.

— Ecoutez, maître, s'écria-t-il, j'aime mieux tout vous dire. Paddy est bien pauvre, et le bon Dieu le punit, parce qu'il a obéi à ce maudit Saxon des îles; mais Paddy n'est pas un coquin comme lui, et vous verrez bien qu'on l'a forcé de faire ce qu'il a fait.

Robert comprenait que l'heure des aveux était venue, et il se sentait défaillir à force d'émotion.

— Quand vous êtes tombé à la mer, continua l'ivrogne, le jeune monsieur a bien pleuré. Il appelait son père; il voulait se laisser mourir, mais ils l'ont consolé, les brigands! S'il avait su... Moi, je savais... j'avais vu ce scélérat de Morgan quand il a sauté sur vous comme un chat sauvage. Mais je n'ai rien dit; je ne voulais pas lui briser le cœur à ce pauvre M. George; il avait déjà assez de chagrin. Et pourtant, c'est moi, maître, c'est moi qui suis cause de son malheur...

— Toi, Paddy? interrompit Robert; ce n'est pas possible! Pourquoi aurais-tu fait du mal au fils de l'homme qui t'a sauvé la vie sur les Sorelle?

En entendant ce nom — les Sorelle — Paddy leva les bras au ciel, puis il se mit à se promener dans le jardin en gesticulant comme un fou, et finit par tomber à genoux en demandant pardon.

Le coup avait porté, et il était inutile de feindre plus longtemps.

— Lève-toi, malheureux, lui cria Robert, et dis-moi la vérité, si tu veux que je te pardonne. Je sais tout, et si tu mens, tu vas mourir comme un chien.

La colère aveuglait le père de George; il serrait un couteau dans sa main, et il fut tenté de tuer sur le champ le misérable complice des assassins de son fils.

Paddy tremblait de tous ses membres. Il voulait parler, et sa voix s'arrêtait dans sa gorge.

Enfin, il se remit, et Robert entendit en frémissant l'épouvantable récit qu'il avait deviné depuis longtemps.

Pendant la traversée, au retour du Brésil, l'Irlandais, qui s'enivrait chaque jour, avait parlé devant Morgan du trésor de l'*Avenger*, et, dès cet instant, la mort de Robert et celle de George avaient été résolues.

Diego avait proposé de se défaire d'eux immédiatement; mais son digne accolyte lui avait fait comprendre qu'il serait difficile d'enlever les barils d'or sans l'aide d'un plongeur expérimenté, et ils avaient alors combiné un plan infernal.

Ils résolurent de supprimer Robert d'abord, d'imputer sa disparition à un accident, de capter ensuite la confiance de George afin d'utiliser ses services, et de couronner l'œuvre plus tard en tuant l'enfant comme ils avaient tué le père.

Dieu avait permis le succès de cette horrible trame.

Le pauvre George, après avoir pleuré longtemps, avait reporté son affection sur les monstres qui l'accablaient de tendresses hypocrites.

Morgan et Diego, après avoir payé et congédié leurs matelots, étaient partis pour les Sorelle avec George, abandonnant leur navire et n'emportant avec eux que l'argent produit par la vente de leurs nègres.

L'Irlandais avait été du voyage, parce qu'il pouvait leur être utile et que d'ailleurs ils comptait bien se débarrasser aisément d'un complice aussi infime.

Ils s'étaient procuré deux appareils complets de plongeurs qu'ils étaient allés acheter à Malte dans le port de la Valette, pendant que le *Caïman* les attendait au sud de l'île, dans le petit havre de Mersa-Scirocco.

La scène terrible de l'écueil, Robert l'avait devinée.

Paddy ne connaissait que les barils déposés dans la chambre du commandant. Ils avaient été enlevés par George et par Diego, qui plongeaient ensemble.

(A suivre.)

LA MISÈRE EN ITALIE

Un médecin qui revient du grand Congrès médical qui vient d'avoir lieu à Rome, trace dans le *Matin* un sombre tableau de l'état des finances italiennes et de la misère du peuple qui n'a pas d'argent et est écrasé d'impôts.

Les révélations de ce témoin peu suspect sont écrasantes.

« Le peuple manque de tout, faute d'argent pour exploiter la terre. On a peine à croire qu'il supporte encore 33 % d'impôts sur le revenu net du sol, 60 % en moyenne sur le revenu net des maisons. La misère est grande, plus grande probablement qu'on ne le dit ; et à 20 kilomètres de Rome seulement, à l'Est surtout, elle atteint dans certains villages des proportions qui en font une honte pour la civilisation.

Inutile de parler de la rareté de l'argent. En vingt jours, je n'ai pas vu une pièce de dix sous. Je me trompe. Le train qui me conduisait à Rome s'arrêta dix minutes, au matin, à Civita-Vecchia. Deux officiers italiens prirent, tout près de moi, une tasse de café au lait. Coût : 0 fr. 25 par tasse. On leur rendit une pièce de cinquante centimes sur un billet d'une lire (elle venait sans doute d'être donnée par quelque voyageur étranger). « Tiens, dit en riant à son camarade, l'officier qui avait payé, il y en a donc encore une. *Ve ! Ce n'e ancora una !* »

Quant à l'or, on n'en voit plus que chez les changeurs, où il faisait prime de 13 %, le billet de banque français faisant 13 fr. 50. Un petit commerçant, auquel, un jour, n'ayant pas de papier italien sur moi, je donnais en paiement un louis de 10 fr., regardait ma pièce de l'air d'un homme auquel on veut passer de la fausse monnaie. Je vois, lui dis-je, qu'on ne paye plus personne en or, chez vous ? — Non, sauf le roi, dont la liste civile monte ainsi indirectement avec le change. »

ÉMEUTE D'ÉTUDIANTS A VENISE

La *Gazette de Venise* ayant publié, il y a quelques jours, un article dans lequel les étudiants de Padoue étaient vivement pris à partie, dix-sept étudiants accompagnés du vice recteur de l'Université se sont rendus à Venise pour obtenir une rétractation du directeur du journal. Cette rétractation leur a été refusée.

Hier après midi, 800 étudiants ont pris le train pour Venise, où ils sont arrivés dans l'après midi. La préfecture, prévenue, les a fait cerner à la gare par la troupe et les a retenus deux heures. Mais les étudiants réussirent cependant à se rendre à l'Ecole de commerce où fut tenu un meeting dans lequel les étudiants de Venise déclarèrent se solidariser avec leurs camarades de Padoue.

A la sortie du meeting, les étudiants voulurent manifester devant les bureaux de la *Gazette de Venise*, mais ils en furent empêchés par la troupe. Ils revinrent à la tombée de la nuit et forcèrent le cordon. Quatre d'entre eux furent arrêtés. Ils se rendirent alors sur la place Saint-Marc, demandant à la préfecture la libération des prisonniers. La troupe a chargé et a opéré de nombreuses arrestations.

La conversion des fonds russes

Une information de source autorisée permet de confirmer le bruit rapporté par les journaux que le ministre des finances effectuera après Pâques la conversion des billets de banque de la première et deuxième émission et l'application des deuxième et troisième emprunts d'Orient 3 p. c. en fonds 4 p. c.

L'opération aurait lieu en deux fois ; cependant, comme il existe en circulation à l'étranger seulement une quarantaine de millions de roubles de ces titres, dont le total forme un milliard 14 millions de roubles, l'émission aura plutôt un caractère intérieur, mais des guichets de souscription seront néanmoins ouverts à Paris, à Berlin et à Amsterdam.

La conversion sera facultative; les détenteurs des titres actuels pourront les conserver et ne seront pas obligés de recevoir de l'argent; les détenteurs consentant les échangeront contre des certificats de rente 4 p. c. avec la prime de la conversion.

L'opération n'est donc pas assimilable à un emprunt amortissable ordinaire

Enfin, une quantité si considérable de papier du même type permettra constamment des réalisations par les détenteurs sans risquer les élévations continuelles des cours de fonds publics russes.

Le gouvernement espère créer ainsi une ressource permanente pour le change international.

La presse russe est unanime à approuver la nouvelle conversion.

NOUVELLES DU MATIN

France. — MM. de Kerjegu et Cochery, membres de la commission extraparlementaire de la marine, viennent de faire un voyage en Angleterre pour étudier certaines questions intéressant la marine. Ils ont visité Portsmouth et Chatham, ainsi que l'amirauté de Londres. Les deux députés étaient munis d'autorisations que le gouvernement anglais avait mises gracieusement à leur disposition.

— L'anarchiste Matha, ami d'Ortiz et de Henry, a été arrêté mardi soir. Il était recherché depuis l'explosion du café Terminus. Il s'était réfugié à Londres, d'où il est revenu récemment.

Angleterre. — La Chambre des communes a adopté en deuxième lecture le bill fixant à huit heures la journée de travail dans les mines, et en première lecture le bill sur les ressources budgétaires.

Allemagne. — Le comité directeur socialiste invite tous les compagnons à célébrer chaleureusement la fête du 1er mai.

— Les troupes ont dû disperser mercredi plusieurs attroupements de grévistes à Breslau.

Autriche-Hongrie. — Les patrons menuisiers de Vienne ont fait connaître mercredi qu'ils refusaient toutes les demandes des grévistes. Ceux-ci ont décidé de se solidariser pour le cas où quelques-uns d'entre eux seraient mis à l'index par les patrons après la fin de la grève actuelle. Dans ce cas, une nouvelle grève éclaterait.

Italie. — Dimanche avaient lieu les élections municipales à Piao Dei Greci (Sicile), commune dont le *fascio* était présidé par Barbato, l'un des prévenus dans le procès De Felice. Barbato a passé en tête de la liste, à une très grande majorité. A l'ouverture de l'audience, ses co-accusés lui font une ovation et l'acclament comme maire de Piao Dei Greci.

Les témoins entendus jusqu'à présent n'étaient guère que des fonctionnaires de police ou des officiers de gendarmerie. On a entendu mardi plusieurs députés.

Le député Lucca, qui fut sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur dans le cabinet Di Rudini, a déclaré, au grand étonnement du public et sans doute aussi du tribunal, qu'à leur début les *fasci* n'avaient d'autre but que l'amélioration du sort des prolétaires et la pacification sociale. M. Lucca ignore si les choses ont changé depuis.

Ensuite, M. Tasca Lanza, député sicilien, ami politique de M. Crispi, vient faire l'éloge de De Felice et de Bosco, qu'il croit tout-à-fait innocents des troubles de Sicile.

Le député Paternostro, de la gauche parlementaire, attribue les émeutes, non pas à l'action des prévenus, mais aux mauvaises conditions économiques de l'île et à l'incurie du gouvernement ; il connaît personnellement De Felice et Verro, dont il fait l'éloge.

On introduisit ensuite le tailleur Lagana, qui avait fait devant le juge d'instruction une déposition très grave contre les prévenus. A l'audience, il se rétracte, disant que la police lui avait extorqué ses aveux, au moyen de promesses et de menaces. Le ministère public demande alors que Lagana soit arrêté comme faux témoin, mais le tribunal repousse les conclusions déposées dans ce sens.

Le maire de Castel Termini rapporte que De Felice a excité la population de sa commune par de violents discours ; il a même dit : « Nous nous reverrons le fusil à la main. »

Russie. — Des troubles présentant un caractère grave se sont produits dans la région de Pétrikau (Pologne russe). Seize arrestations ont été opérées pour faits de grève. Plus de deux mille hommes sont campés à *Pétrikau* et dans la *région*.

Espagne. — La rentrée du premier groupe des pèlerins s'est effectuée dans l'Espagne entière sans aucun incident. L'archevêque de Valence, au débarquement, a été acclamé. Les pèlerins, en arrivant à Valladolid, ont été l'objet d'une ovation.

Hollande. — Dans les élections de ballottage, 42 adhérents, et 55 opposants au projet de loi Tak von Poortvliet ont été élus.

Brésil. — M. Silveira Martins, le véritable chef de l'insurrection brésilienne, avait posé comme prix de sa soumission au maréchal Peixoto des conditions que celui-ci a refusé d'accepter. La révolte continue donc avec M. Silveira Martins pour seul chef. Il est maître de la plus grande partie de l'Etat de Rio Grande, occupé par les troupes du général fédéraliste G. Saraïva.

Etats-Unis. — La situation s'aggrave. Le gouvernement, dans la crainte de troubles, a décidé d'arrêter comme vagabonds tous les sans-travail qui entreraient à Washington.

FRIBOURG

SÉANCE DE CLOTURE
du Congrès d'études et de propagande

La population catholique de Fribourg, les membres des Associations catholiques sont invités à assister à la séance de clôture qui aura lieu vendredi 27 avril, à 3 heures de l'après midi, sous la présidence de S. G. Mgr Deruaz, dans la grande salle du Collège.

Programme :

La Mission du Pius-Verein en Suisse et dans le canton de Fribourg, par le président cantonal du Pius-Verein, M. G. de Montenach ;

Rapports et conclusions par Messieurs les représentants des différentes Commissions ;

Adoption des vœux présentés ;

Allocution de S. G. Mgr Deruaz.

AVIS IMPORTANT

Les dames sont admises à cette séance.

SOUSCRIPTION
pour la statue du Bienheureux Canisius

Commencée il y a une année, à l'occasion du pèlerinage au tombeau du Bienheureux Canisius, cette souscription a dû être interrompue à cause de la sécheresse qui compromettait gravement les récoltes. Bien que les effets de la disette de fourrages se fassent encore sentir, une meilleure année est en perspective.

Nous reprenons donc la souscription au point où elle se trouvait dans notre numéro du 23 juin 1893.

	FR.	C.
Total des listes précédentes. .	1766	90
Anonyme	5	—
M. Du Ranquet	20	—
M. l'abbé Conus, professeur. .	20	—
M. l'abbé Horner, professeur .	20	—
M. le Dr Beck, professeur . .	30	—
M. l'abbé Bouchardy, préfet du Collège.	15	—

Conseil d'Etat. *(Séance du 24 avril.)* — M. l'abbé Jean Quartenoud, coadjuteur à Fribourg, est nommé chanoine de la Collégiale de Saint-Nicolas.

— On confirme dans leurs fonctions :

M. Max Vacheron, tit., greffier près le tribunal de l'arrondissement du Lac ;

M. Rodolphe Schorro, tit., greffier près la justice de paix de Cormondes.

Pruderie et hypocrisie. — La grande *Gazette de Lausanne*, qui s'est fait une mission spéciale de morigéner le canton de Fribourg, vient d'avoir à nouveau un de ces accès qui la prennent périodiquement contre la loterie de l'Université.

Avec une indignation de commande, sentant la boursoufflure et le gant jaune, elle étale dans sa première page le prospectus commercial d'un marchand de vin français du Gard, qui offre à sa clientèle des billets de la loterie de Fribourg, en disant qu'elle est autorisée par le gouvernement suisse.

Et de jeter les hauts cris et d'appeler l'intervention fédérale contre l'abus du nom suisse !

Comme s'il n'arrivait pas tous les jours qu'en France, où l'on ne se pique ni d'exactitude géographique, ni de science politique étrangère, on confonde nos gouvernements cantonaux avec le gouvernement central !

Est-ce que l'Etat de Fribourg et la Direction de la loterie universitaire peuvent être rendus responsables des réclames d'un commerçant français, qui cherche avant tout à placer ses vins ?

La vertueuse *Gazette de Lausanne* devrait avoir la mémoire moins courte. Lorsqu'elle provoqua, il n'y a pas longtemps, un incident diplomatique par ses annonces : *Sus au commerce français*, comment se tira-t-elle d'affaire ? Ce qui paraît dans notre quatrième page, dit elle, ne nous regarde pas !

Et c'est ce journal qui vient requérir les rigueurs de l'Autorité fédérale contre la loterie de l'Université, sous prétexte qu'il y a en France l'un ou l'autre industriel qui prend sous son bonnet de rédiger des prospectus un peu fantaisistes !

Quand on se donne de si grands airs de pruderie, ont devrait être plus scrupuleux pour soi-même.

La mômière vaudoise ferait mieux de nous parler de ce marchand de vin qui plaçait des abonnements à la *Gazette de Lausanne* en même temps que les célèbres crus de Schaffhouse.

Explication. — Nous avons dit, l'autre jour, qu'une correspondance envoyée de Berne au *National suisse* venait du correspondant ordinaire de la *Gazette de Lausanne*. Le journal chaudefontain nous assure que c'est une erreur et que « la lettre dont parlait la *Liberté* vient du service particulier que le *National* a à Berne pour le tenir au courant de la politique fédérale. »

Cela étant, il faut croire que le correspondant du *National* a écrit sa lettre à la suite d'un entretien avec le correspondant de la *Gazette de Lausanne*, car nous sommes certains que ce dernier a dit les mêmes choses et dans les mêmes termes pendant la dernière session des Chambres fédérales.

Monnaie italienne. — On écrit de Châtel-Saint Denis au *Journal de Genève* pour signaler la situation vraiment déplorable dans laquelle se trouvent les commerçants par suite du retrait de la monnaie divisionnaire italienne : « Nous sommes totalement dépourvus de monnaie de change suisse ou française, à tel point que nous nous trouvons dans l'obligation (faute de monnaie), de lancer à nouveau dans la circulation les pièces italiennes, que le public cherche à écouler avec une hâte presque fébrile, mais sans succès. »

Décès. — Le 17 janvier est décédé, à Rio-de-Janeiro, des suites d'une douloureuse opération, un de nos fidèles abonnés, M. Gillerd, Jacques, de Villarvollard. Il était âgé de 72 ans. M. Gillerd quitta, il y a une cinquantaine d'années, le pays ; en débarquant au Brésil, il avait pour tout avoir une quinzaine de francs en poche, mais grâce à un travail persévérant il sut se créer une position des plus honorables.

Il était fort attaché à son pays et, dans une de ses dernières lettres, il exprimait encore l'ardent désir de revoir la Gruyère et d'y passer ses derniers jours.

Brûlée vive. — Un affreux accident vient de mettre en deuil une honorable famille lucernoise de Willisau. M. Hecht, forgeron, avait placé sa fille à Estavayer pour y apprendre le français. L'enfant de ses maîtres étant tombé subitement malade, cette jeune fille reçut l'ordre de chauffer vite un peu de lait. Malheureusement, pour activer la flamme, elle eut la fatale idée de se servir de pétrole. Comme cela arrive presque toujours, le bidon à pétrole éclata entre ses mains, et la pauvre fille fut inondée de pétrole enflammé. On parvint à grand'peine à l'arracher à ce manteau de feu, mais les brûlures étaient déjà si profondes qu'au bout de dix jours la malheureuse succombait à ses horribles souffrances.

La victime n'était âgée que de 16 ans.

Gens de métiers. — MM. les artisans de toutes les professions, appartenant à la campagne dans les districts de la Sarine et de la Glâne sont convoqués à une assemblée qui aura lieu au *Buffet de la Gare*, à *Chénens*, **dimanche 29 avril à 3 heures après midi,** pour discuter des intérêts du métier. M. Léon Genoud, directeur du Musée industriel à Fribourg, assistera à cette réunion et traitera du développement des métiers et de la nécessité de grouper les artisans. *(Communiqué.)*

Société fribourgeoise des sciences naturelles. — Dernière séance ordinaire jeudi, 26 avril, à 8 heures du soir, au local ordinaire.

Tractanda : 1° L'éclairage et son influence (communication renvoyée). 2° Le Musée de Fribourg, d'après un naturaliste russe. 3° Divers. *(Communiqué)*

Eglise des RR. PP. Cordeliers

DEUXIÈME CENTENAIRE

DE LA CONSÉCRATION DE LA CHAPELLE

DE NOTRE-DAME DES ERMITES

Jeudi, à 8 heures du soir : chant des litanies, sermon par le T. R. P. Berthier, bénédiction du Très Saint Sacrement.

†

Madame Hanselmann et ses enfants, la famille Hanselmann, à Saint Gall, les familles Repond et Carrel, à Fribourg, et la famille Bieri, à Lucerne, ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

Monsieur J.-Frédéric Hanselmann

PHARMACIEN

décédé à l'âge de 44 ans, mercredi 25 avril, à 6 ½ heures du matin.

L'enterrement aura lieu vendredi 27 avril, à 8 heures du matin.

L'office funèbre aura lieu dans l'église de Saint Nicolas.

Cet avis tient lieu de faire part.

R. I. P.

BIBLIOGRAPHIE

Les précurseurs de l'antéchrist. **La femme et l'enfant dans la Franc-Maçonnerie universelle,** par A. de La Rive. 1 beau volume in-8° orné de nombreuses lettrines symboliques et de portraits. Prix : 7 fr, franco 8 fr. Paris et Lyon, Delhomme et Briguet, éditeurs.

Lettre de Mgr FAVA, évêque de Grenoble, à l'auteur.

Cher Monsieur de la Rive,

Ceux qui liront votre ouvrage : *La Femme et l'Enfant dans la Franc-Maçonnerie universelle*, que vous avez bien voulu m'envoyer, y verront clairement que l'homme ne saurait détruire le surnaturel.

Toute âme qui renie le Christ-Jésus, ou seulement s'en éloigne, tombe aux griffes du diable, la vraie Circé, qui se plaît à souiller ses victimes, en fait des êtres immondes, puis les jette aux enfers.

Cher Monsieur, si Dieu, dans sa miséricorde infinie, ne fait pas une nouvelle effusion de son Esprit sur la terre, elle court à sa ruine prochaine, et l'antéchrist vient à grand pas, comme vous le dites à la première page de votre ouvrage.

C'est que l'Esprit-Saint, comme dit l'évêque d'Hippone, est la seule Personne qui puisse nous sanctifier, nous arracher à Satan, nous faire connaître et servir le Christ Sauveur : « Sans Lui, dit saint Paul, personne ne peut prononcer avec foi et amour ce Nom adorable. »

Ou bien une âme porte en soi l'Esprit de Dieu, avec la charité ; qui fait en nous l'*état de grâce*, ou elle est esclave du démon. « Qui n'est pas pour moi, a dit Jésus, est contre moi » Un enfant qui n'est pas pour son père et sa mère est contre eux ; car son devoir, devoir sacré et impérieux, l'oblige à les aimer.

A force de fuir l'étude de la théologie, que le Catéchisme renferme en résumé pour tout homme, nous sommes arrivés à une telle *ignorance*, qu'elle effraie, si elle ne fait pas rire de pitié.

Venez, Esprit-Saint, et puisque vous êtes descendu solennellement sur la terre sous forme de langue de feu, parlez à nos intelligences, à notre conscience, à notre cœur; parlez-nous de Celui qui est la Vie, du Christ qui aime les Francs, et faites que nous l'aimions aussi.

Ils veulent, cher Monsieur, que la France soit le soldat de Lucifer, et non plus le soldat *du Christ et de son Eglise! Il n'en sera pas* ainsi. Tout Français, digne de ce nom, a juré, la main sur l'Evangile, au jour de sa première communion, en disant : « Je renonce au démon, à ses pompes et à ses œuvres et je m'attache à Jésus-Christ pour toujours » ; avec l'aide de l'Esprit-Saint, nous ne serons ni parjures, ni des renégats.

Les spectacles que votre livre fait, avec une patience et une science admirables, cher Monsieur, passer sous nos yeux, montrent comment *vivent et finissent les Maçons et les* Maçonnes. Quand j'ai rencontré, dans vos pages, la belle figure de la princesse de Lamballe, je me suis souvenu de l'avoir contemplée, au bout d'une pique, portée par la Révolution. Elle expiait, elle et les autres, les crimes des Frères Maçons, et de leurs Sœurs. La justice de Dieu passait ; mais elle repasse, quand les mêmes crimes la rappellent. Et qui dira ceux du Palladisme, adorateur de Satan et profanateur des hosties consacrées ? La patience du Christ *fait trembler ceux qui ont la foi... et le* monde s'amuse !

Cher Monsieur, jetez votre livre à travers leurs fêtes et sous les pas des danseuses ; peut-être les arrêterez-vous un moment, pour leur salut et celui de la France.

Tout vôtre et merci.

† Armand-Joseph, *évêque de Grenoble.*

31 mars 1894.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Delémont, 26 avril.

Dans l'affaire des désordres de Saint-Imier, on a entendu, ce matin, 12 témoins parmi lesquels M. Agassiz, riche fabricant d'horlogerie, ancien candidat ouvrier au Conseil national.

En général, les témoins chargent assez *fortement les accusés, mais cependant sans* prouver bien clairement qu'il y ait eu com*plot pour le sac de la fabrique Gygax.*

On donne lecture d'un fragment de lettre écrite par un des accusés, l'anarchiste Dubois, qui condamne la propagande par le fait.

Dubois croit que cette lettre lui a été volée.

Bâle, 26 avril.

Ce matin, le feu a pris on ne sait comment dans la cave du Central, au Wolff, et malgré le secours des pompiers' il n'a pu être éteint jusqu'à ce moment.

DERNIÈRES NOUVELLES

Le Congrès du Pius-Verein a été ouvert ce matin par M. de Montenach, pré*sident du Comité cantonal de l'Association.* Environ 80 participants, prêtres et laïques, venus de toutes les parties du canton, ont assisté à la séance.

L'assemblée ayant à s'occuper des questions mises à l'étude par la Commission des Œuvres sociales, M. le conseiller d'Etat Python a pris la présidence, et des rapports sur l'organisation des apprentissages ont été présentés par M. le chanoine Morel, *et par M. Soussens.*

La question a donné lieu à une longue et importante discussion qui s'est prolongée jusqu'à midi. Nous en rendrons compte demain.

A louer de suite ou pour le 25 avril, *un bel appartement très* confortable, situé au soleil, composé de 4 chambres, cuisine, cave et galetas.

S'adresser **142,** *rue de Lausanne,* **Fribourg.** (560)

A LOUER

pour la Saint-Jacques, à des personnes tranquilles, un petit logement avec cui*sine.*

S'adresser à l'**Agence fribourgeoise d'annonces,** à **Fribourg.** (714)

AVIS & RECOMMANDATION

Le soussigné avise l'honorable public de la ville et de la campagne qu'il est de nouveau établi, dès le 26 mars 1894, à *Neyruz.*

On trouvera toujours chez lui les marchandises de tous les genres, des *souliers pour hommes* à partir de 9 fr., ainsi que tous les autres articles de chaussures aux plus bas prix.

Toutes ces chaussures sont confectionnées à la main et de la meilleure matière première.

Grand assortiment de galoches.

Vente de cuirs, tiges de bottines et de toutes les autres fournitures pour la cordonnerie.

Le tout aux plus bas prix

Des *réparations* sont effectuées promptement et à bon marché.

Tous les *samedis* et *jours de foire,* le soussigné aura un banc sur la *Place de l'Hôtel-de-Ville,* à *Fribourg* (le plus rapproché de la *Police locale).*

Se recommande (475/262)

Aloïs NOTH, maître-cordonnier, à **Neyruz,** près Fribourg.

Papeterie Josué LABASTROU

Rue de Lausanne, 74, à Fribourg

PAPIERS PEINTS POUR TAPISSERIE

Vitrauphanie

Imitation de vitraux peints (682)

Tombola

Le public est informé que le tirage de la Tombola en faveur de la fanfare « *La Persévérance* » d'Estavayer-le-Lac, aura lieu le **1er août 1894.**

(699/397) **Le Comité.**

Foin et regain à vendre

près de Fribourg.

S'adresser à l'**Agence fribourgeoise d'annonces,** à **Fribourg.** (704)

Avis aux mères de famille

Les parents qui désireraient placer des enfants de 2 à 7 ans à la campagne, dans un joli village, doivent s'adresser avant le 30 avril à **L. K. M. F.,** *poste restante,* à **Torny le Grand.** Soins maternels assurés, ainsi que bonne pension. (701)

A LOUER un joli appartement de quelques chambres au soleil. Eau à la cuisine. — S'adresser à **Mlle Hartmann,** Grand'Rue, **N° 39,** à **Fribourg.** (585)

A louer pour la St-Jacques

un beau logement de 2-3 chambres et cuisine, bien exposé au soleil. Fontaine au jardin. — *Stalden,* **143.** (669)

VILLE DE FRIBOURG

Le Conseil communal de la ville de Fribourg rappelle au public que le délai pour les réclamations sur les nouvelles taxes cadastrales expire **samedi 28 courant.** Les intéressés sont prévenus qu'en conformité des dispositions de l'art. 22 du règlement du 28 septembre 1877, les nouvelles évaluations seront considérées comme acceptées par tous les propriétaires qui, à cette date, n'auront *pas formulé leurs réclamations* par écrit au secrétariat communal.

Fribourg, le 23 avril 1894. (694)

VINS DE L'HOPITAL

Le public est informé qu'il peut s'adresser directement, pour l'achat des vins de l'Hôpital des Bourgeois de Fribourg, au tonnelier du dit établissement, **M. David,** lequel est autorisé à en percevoir le prix. (667)

ATTENTION

1000 paires bas noirs pour dames et enfants, garantis bon teint, à 90 cent. la paire.
1000 paires gants soie, noirs et couleur, à 90 cent. la paire.
2000 chapeaux de paille pour dames et enfants, à 90 cent.
100 chapeaux garnis pour dames et enfants, depuis 2 fr. pièce jusqu'à 6 fr.

Casquettes, bérets, cravates, régates et plastrons, cannes, bretelles, ceintures pour dames et enfants, tabliers pour enfants, sacs d'école, *tapis pour commode* et table de nuit.

Eponges, tape-tapis, plumeaux, peaux de daims, bidons à pétro'e, paniers à pain, paniers à services, grand choix de cadres photographiques, ainsi que différents autres articles.

BAZAR VIENNOIS

● **FRIBOURG — RUE DE LAUSANNE — FRIBOURG** ●

Grand choix de rubans depuis 25 cent. le mètre jusqu'à 2 fr. 50. (666)

Ouvrages pour le Mois de Marie

Mois de Marie pour tous	—.15	Nouveau mois de Marie, par le R. P. Libercier	1.50
Mois de Marie en exemples	—.15	Mois de Marie, par le R. P. Marandat	1.50
Petit Mois de Marie	—.20	Mois de Marie, par M. l'abbé Coulin	2.—
Mois de Marie de l'Angelus.	—.50	Nouveau Mois de Marie de N.-D. de Lourdes, par Lasserre	2.—
Mois de Marie de Jeanne d'Arc, par le R. P. Coste	—.75	Mois de Marie, par le R. P. Beckx	2.—
Mois de Marie, par Mgr de Ségur (aux enfants chrétiens).	—.75	Mois de Marie du Cardinal Pie	2.—
Les Fleurs de Marie, offrandes pour chaque jour du mois de mai	—.80	Nouveau mois de Marie, par M. l'abbé Provost	2.—
Mois de Marie, la Sainte-Vierge dans le Nouveau-Testament, par Mgr de Ségur	—.90	Année miséricordieuse de Marie ou Douze mois de Marie en exemples, par le R. P. Huguet	2.50
Mois de Marie, la Sainte-Vierge dans l'Ancien-Testament, par Mgr de Ségur	—.90	Mois de Marie d'après les grands prédicateurs contemporains	3.—
Deux Mois de Marie, par l'abbé de Rivières	1.25	Le Quart d'Heure pour Marie, ou *Mois de Marie des paroissiens,* par M. l'abbé Larfeuil	3.—
L'Ave Maria médité pour tous les jours du mois de mai, par le R. P. Portmann, O. P.	1.25	Paraphrase des Litanies de la Sainte-Vierge, formant trois mois de Marie, par M. l'abbé Lemarchal, 2 vol.	7.—
Mois de Marie du Très Saint-Sacrement, par le P. Eymard	1.25		

En vente à l'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

A louer un logement de 5 *pièces,* avec galetas, eau à la cuisine, le tout bien exposé au soleil et en très bon état.

S'adresser **Grand'Rue, 37.** (498)

Un garçon intelligent trouve *de suite* une place de commissionnaire à la **Librairie de l'Université,** à **Fribourg.** (713)

On désire acheter un secrétaire

S'adresser à l'**Agence fribourgeoise d'annonces,** à **Fribourg.** (712)

UNE JEUNE FILLE

de Lucerne, bien au courant des travaux d'un ménage, cherche place *de suite.* Bon traitement est préféré à un grand salaire.

S'adresser à l'**Agence fribourgeoise d'annonces,** à **Fribourg.** (710)

(Timbre pour réponse.)

UN JEUNE HOMME

de 22 ans, parlant les deux langues, ayant fait un bon apprentissage, cherche place dans une maison de commerce. *Références à disposition. Entrée* à volonté. S'adresser à *Haasenstein et Vogler, Porrentruy,* sous H 807 P. (688)

Un jeune homme ayant fini son apprentissage de boulanger, cherche une place pour se perfectionner dans cet état. S'adresser chez **Lucien PURY,** à **Middes.** (700)

Un jardinier expérimenté

est à la disposition du public, à des prix modérés.

S'adresser à l'**Agence fribourgeoise d'annonces,** à **Fribourg.** (702)

DISTILLERIE DE FRIBOURG

STAUB & ZUMWALD

FRIBOURG

Vin Vermouth Dettoni, du Vin Muscat d'Asti. (615)

Vin Muscat d'Asti, façon Champagne, en caisses depuis 12 bouteilles.

Bitter aux herbes des Alpes.

FOIN

A vendre, chez **Mme E. Barras,** à **Villarlod,** plusieurs mille pieds de foin et regain de première qualité, en bloc ou par parties brisées. (596)

LIQUIDATION

Complète et définitive

jusqu'au *1er juin* prochain, *au bazar central,* N° 77, rue de Lausanne.

En dessous du prix de facture

Vente de commerce

Pour cause de maladie, on vendrait un **bon commerce** avec deux belles vitrines, dans la meilleure situation de la ville d'*Aarau.* — Prix : 4000 fr.

S'adresser à l'**Agence fribourgeoise d'annonces,** à **Fribourg.** (665)

(Timbre pour réponse.)

Réalisation de titres

Les porteurs d'actions **Caisse hypothécaire et Banque cantonale** fribourgeoises, trouveront un acheteur au comptant, sans commission, en s'adressant de suite à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler,* Fribourg, sous X 576 F. Prix avantageux. (684)

BANDAGES HERNIAIRES

au choix pour hommes, femmes et enfants, chez **Fr. Germond,** sellier, à **Payerne.** — Envoi sur demande. — *Discrétion absolue.* (683)

A louer meublée, **la campagne du Bugnon** près Matran.

S'adresser à ***MM. Week & Aeby,*** banquiers, **Fribourg.** (525)